

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE VIE SOCIALE
EN DATE DU 14 OCTOBRE 2024**

Le 14 Octobre 2024 à 14h30, s'est réuni à l'EHPAD de L'ILE BOUCHARD, le Conseil de la Vie Sociale composé comme suit :

Présents :

Madame LEBATARD Marie-Bénédicte, Directrice Déléguée,
Madame GARAND Florence, Attachée de Direction,
Madame BRUNEAU Laurence, Cadre de Santé,
Madame PATRIN Emilie, Adjointe administrative,
Madame MONNET Sophie, Représentante du personnel,
Madame JEANNE Kristina, Diététicienne,
Madame CAU Samantha, Ingénieur Qualité,
Madame MAUCLERC Claire, Animatrice,
Monsieur BENOIST Francis, Représentant des familles candidat,
Monsieur DESNOUES Serge, Représentant des résidents candidat,
Monsieur DAUBIN Michel, Représentant des résidents,

Absents, Excusés :

Madame GUESNAND Manuelle, Représentante du Conseil Municipal,
Mme CHARREAU Colette, Représentante des Résidents,
Mme POTTIER Geneviève, Représentante des Résidents,
Mme CAILLETEAU Claudette, Représentante des Résidents,
Docteur RIDOUX Clément, Médecin Coordonnateur,
Madame CAU Samantha, Ingénieur Qualité,
Madame PERRIN Morgane, Psychologue,

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Elections C.V.S : renouvellement des membres
3. Projet de service hébergement temporaire
4. Présentation méthodologie du projet d'établissement
5. Plan Bleu
6. Présentation du P.A.S.A
7. Questions diverses

Madame Marie-Bénédicte LEBATARD, Directrice Déléguée, remercie les anciens membres et accueille les nouveaux membres, et propose un tour de table afin que chaque personne se présente.

I°- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Madame Marie-Bénédicte LEBATARD, Directrice Déléguée, ouvre par l'approbation du dernier compte rendu.

Aucune autre remarque n'est apportée sur celui-ci.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

II°- ELECTIONS C.V.S : RENOUELEMENT DES MEMBRES

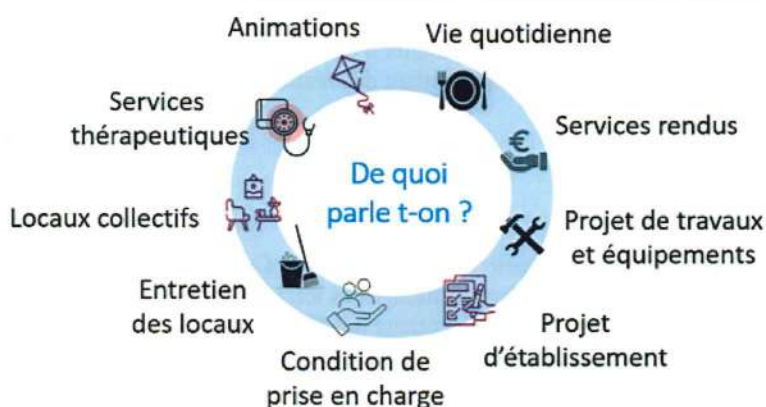
Madame Marie-Bénédicte LEBATARD, Directrice Déléguée, indique que les dernières élections ont eu lieu en Mai 2023.

Elle explique aux nouveaux membres que le Conseil de Vie Sociale est un moment d'échange entre les membres de l'EHPAD, les représentants des résidents et les représentants des familles.

Qu'est-ce le Conseil de la Vie Sociale (CVS) ?

Le CVS, c'est :

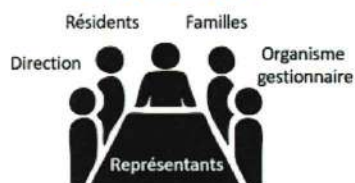
- L'occasion de **participer au fonctionnement de l'établissement**
- Un **outil de dialogue** entre les résidents, les familles, la direction et la gouvernance
- **Participer** à la démarche **d'amélioration de la qualité**



Comment ça fonctionne ?

- 1- Les représentants recueillent les demandes des familles et des résidents
- 2- Les questions sont discutées en réunion et la direction apporte des réponses
- 3- Les familles et les résidents reçoivent le compte rendu

Qui participe ?



Devenez représentant au CVS !

Le rôle du représentant, c'est :

- Être le **relais des résidents et des familles**
- Défendre l'**intérêt collectif** des résidents
- Porter le point de vue **collectif des familles**
- L'occasion de suivre les **évolutions dans la vie de l'établissement**

Madame LEBATARD informe que le C.V.S se réunit 3 fois par an,

Un ordre du jour est établi puis un compte rendu est fait à chaque réunion.

Ces comptes rendus sont mis à disposition des familles dans un classeur à l'entrée de l'EHPAD.

Il existe également un règlement intérieur, celui-ci sera joint à ce présent compte rendu.

Madame LEBATARD indique qu'il faut élire ce jour un Président qui est normalement du Collège des Résidents, et un Vice-président du Collège des familles.

Ces 2 membres siégeront également au Conseil d'Administration de l'EHPAD (4 réunions par an les lundi soir à 18 h).

Après proposition des candidats et à l'unanimité les candidats sont élus :

Monsieur DESNOUES Serge, Président du C.V.S et représentant des résidents

Monsieur THEVENON Jean-Claude, Vice-président et représentant des familles

III°- PROJET DE SERVICE HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Madame LEBATARD indique que l'EHPAD a deux types d'autorisations :

- Des places d'hébergement permanentes (81 places)
- Des places d'hébergement temporaire (6 places dont 1 en chambre relais)

Le temporaire est une période d'accueil qui peut aller de quelques jours à 3 mois.

Ce temps d'accueil peut être une période de répit de l'aidant, une sortie d'hospitalisation avant un retour à domicile,....).

L'EHPAD doit à ce jour formaliser un projet ; Ce point a été soulevé lors de l'inspection sur pièces de l'EHPAD (Programme d'inspection national).

Un programme d'inspection est mis en place avec un contrôle sur pièces (exemple : projet d'établissement et un projet de service spécifique : le temporaire).

Madame LEBATARD indique également que la tarification de l'hébergement temporaire n'est pas réglementée, l'EHPAD peut modifier le tarif librement et appliquer notamment un surcoût par rapport aux charges supplémentaires supportées par l'établissement).

Elle informe aussi les membres que l'EHPAD reçoit une dotation soins pour cet hébergement temporaire.

IV°- PRESENTATION METHODOLOGIE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Pour information, le projet d'établissement actuel a pris fin 2020.

Ce projet d'établissement rassemble les lignes stratégiques de l'établissement.

Il est établi autour de 8 volets

Projets
Projet médico-soignant
Projet des Usagers et d'accompagnement
Projet Gestion des Risques
Projet Ressources humaines et de management
Projet hôtelier et Logistique dont volet éco-responsable
Schéma Directeur immobilier
Projet Système d'information
Projet de gestion

Les structures sanitaires de la Direction commune ont toutes travaillé à la rédaction de leur projet d'établissement pour la période 2024-2028 et un projet stratégique de la direction commune a été adopté.

Aussi, même si ce dernier est plus spécifique aux établissements sanitaires, certaines ambitions et orientations peuvent être adaptées au champ médico-social. Le projet d'établissement sera travaillé dans ce sens.

La construction de ce nouveau projet d'établissement s'appuiera sur le décret du 29 février 2024

V°- PLAN BLEU

Madame LEBATARD précise aux membres présents, que le Plan Bleu est un plan de crise des EHPAD (établissements médico-sociaux - Pour les hôpitaux, c'est le Plan Blanc).

Celui-ci a notamment été activé lors de l'évacuation des 3 Mars et 1^{er} Avril dernier suite à la crue.

Le Plan Bleu est relu et mis à jour tous les ans.

Une vingtaine d'items a été mis à jour cette année.

Le Plan Bleu est à disposition des agents en format extrait en salle du personnel.

VI°- PRESENTATION DU P.A.S.A

Le P.A.S.A (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) est un espace aménagé dans l'EHPAD, il est situé au rez de chaussée dans l'extension.

L'EHPAD a obtenu l'autorisation au 1^{er} semestre 2024 et l'ouverture a été réalisée en Septembre 2024.

Un financement complémentaire sera versé par l'A.R.S à ce titre.

Le P.A.S.A nommé « le Club » est un lieu d'accueil à la journée.

Il est dédié à l'accueil des résidents atteints de troubles cognitifs notamment la maladie d'Alzheimer ou d'une autre maladie neuro-dégénérative.

C'est un espace conçu pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Il dispose d'une ouverture sur l'extérieur par un prolongement sur un jardin et sur une terrasse sécurisés, librement accessibles aux résidents.

Ce PASA accueillera au maximum 14 résidents pour proposer un accompagnement personnalisé.

Les ateliers proposés auront lieu sur la journée avec par exemple : des ateliers cuisine avec Madame Kristina JEANNE, la Diététicienne, Des ateliers mémoire avec Madame Morgane PERRIN, la Psychologue, Mais aussi des ateliers bricolage, sensoriels,

Un recrutement est en cours pour un(e) Psychomotricien(ne),

Un suivi sera réalisé par la Psychologue afin de voir d'observer les bénéfices de cet accueil.

Le P.A.S.A est ouvert 3 fois par semaine et est animé principalement par une A.S.G (Assistante de Soins en Gériatrie) de 10h00 à 16h00 par groupe de 6 résidents.

Le repas est pris dans ce lieu.

POINT ANIMATION

Madame Claire MAUCLERC, nouvelle Animatrice arrivée depuis le mois de Juillet présente aux membres un diaporama des activités réalisées et à venir.

Le document présenté est joint au présent compte-rendu.

VII°- QUESTIONS DIVERSES

Animation dénutrition : L'EHPAD a été retenu pour un appel à projet – un escape games autour de la dénutrition.

Un financement sera accordé par la conférence des financeurs (caisses de retraites, CPAM,...) et ce projet pourra être développé sur d'autres EHPAD mais aussi à l'extérieur de l'établissement.

La livraison de ce projet est prévue pour février 2025.

Médecin coordonnateur : Madame LEBATARD informe les membres de l'arrivée du Dr LHEBRARD, elle interviendra les jeudis et comme les Dr SENNEGOND et Dr RIDOUX (intervention à tour de rôle les mardis), elle sera mise à disposition du Pôle Santé Sud de Sainte Maure de Touraine.

Représentant des familles : Monsieur THEVENON, nouvellement élu, souhaite si cela est possible, qu'une adresse mail soit créée pour les échanges avec les familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50.

Madame LEBATARD remercie l'ensemble des membres présents.

Le Président du Conseil de Vie Sociale,

S. DESNOUES



La Directrice Déléguée,

M.B. LEBATARD